

Tableau des garanties: Licence pour manifestation FIM

GARANTIES D'ASSISTANCE	PLAFOND
- Frais médicaux (en complément et/ou en substitution de tout plan complémentaire public ou privé) (A)	(A) 400'000 EUR En l'absence d'un plan complémentaire public ou privé, la garantie est plafonnée à 125'000 EUR
- Frais de recherche et de sauvetage (B)	(B) 50'000 EUR
- Rapatriement ou transport médical (C) Évacuation médicale Rapatriement pour raisons médicales	(C) Coûts réels
- Envoi d'un médecin sur site (D)	(D) Coûts réels
- Suivi des soins hospitaliers et ambulatoires (E)	(E) Assistance téléphonique
- Rapatriement de la dépouille Rapatriement de la dépouille (F1) Frais funéraires liés au transport (F2) Assistance pour les formalités liées au décès (F3)	(F1) Coûts réels (F2) Coûts réels (F3) Coûts réels
- Rapatriement d'un accompagnant (G)	(G) Coûts réels
- Visite d'un membre de la famille/ami proche (H)	(H) 5'000 EUR
- Conseil médical 24/24 7/7 (I)	(I) Assistance téléphonique
- Accès au réseau de prestataires de services médicaux (J)	(J) Assistance téléphonique
- Deuxième avis médical (K)	(K) Assistance téléphonique
- Envoi de médicaments (L)	(L) Frais d'envoi
- Assistance linguistique (M)	(M) Assistance téléphonique
- Soutien psychologique (N)	(N) 2 consultations téléphoniques
- Retour anticipé (O)	(O) 10'000 EUR
- Prolongation du séjour (P)	(P) 2'000 EUR
ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (SI OPTION SOUSCRITE)	
- Décès accidentel (Q1)	(Q1) 50'000 EUR
- Incapacité totale permanente suite à un accident (Q2)	(Q2) 50'000 EUR Si l'incapacité permanente est supérieure à 55 %, l'indemnité est égale à 100 % du capital assuré.